

Le 08 décembre 2017

CONVOCATION

par voie électronique Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 16 DECEMBRE 2017 à 11H00

ORDRE DU JOUR.

- Modification statutaires du SMEG
- Modification des statuts de la CDC Vale de Gâtine
- Questions diverses
 - o Tour de table
 - o ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Alain CLAIRAND





COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL REUNION EXCEPTIONNELLE DU

SAMEDI 16 DECEMBRE 2017 à 11H00

Etaient présents: M. Alain CLAIRAND Maire, M. Jacques FRADIN, M. Claude LARGEAU, M. Jean-Marie MORISSET, Mme Hélène CAQUINEAU, M. Mathieu CHAMARD, Mme Annie GADREAU, Mme Marylène GRANIER, Mme Chantal GUERY, Mme Sylvie GUITTON, M. Alain OUVRARD.

Absents excusés :

Murielle GIRARD pouvoir à Marylène GRANIER Arnaud PIOT pouvoir à M. Jean-Marie MORISSET.

Absents:

M. Claude GUITTON, M. Christian QUINTARD.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUITTON.

ORDRE DU JOUR

M. Clairand remercie les élus de leur présence à cette réunion exceptionnelle du Conseil Municipal dont il leur avait déjà fait part lors de la séance du 1er décembre dernier. Il rappelle les points de l'ordre du jour, transmis par mail le 12 décembre 2017

Modification statutaire du SMEG au 1er janvier 2018

M. Clairand informe les élus que le SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) a décidé de transférer la compétence « eau potable » au SECO (Syndicat mixte des Eaux du Centre Ouest) et le SECO a décidé le transfert de la compétence « assainissement » au SMEG. Ainsi, comme l'oblige la Loi NOTRe, leur compétence s'exercera sur plus de 3 CDC (Sud Gâtine, Pays de Gâtine, Haut Val de Sèvre, Pays Airvaudais, Agglo de Bressuire, CANiortais).

L'Assemblée Générale du SMEG a eu lieu le 15 décembre 2017. M. Clairand présente aux élus les nouveaux statuts pour lesquels le Président du SMEG demande à chaque Conseil Municipal, de délibérer. Ces statuts prennent en compte le rattachement des communes de Coulonges sur l'Autize, Ardin, Béceleuf, Faye sur Ardin, Xaintray, Surin, Saint-Ouenne, Saint-Pompain précédemment membres du SECO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- valide les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.





Modification des statuts de la CDC Val de Gâtine

M. Clairand rappelle que les statuts de la CDC Val de Gâtine ont été validés par les élus du Conseil Communautaire à l'issue de leur présentation lors de la séance du 12 décembre dernier.

Cependant, la Sous-Préfecture, à leur réception, a demandé de nouvelles modifications qui portent notamment sur les articles 5.3.5, 5.3.7 et 5.3.9 :

Article 5.3.5. :

ancienne rédaction : « Soutien et promotion des actions culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt intercommunal permettant d'accroître l'attractivité du territoire ».

nouvelle rédaction : « Soutien et promotion sous forme de subvention et de prêt de matériel aux associations pour des actions culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt intercommunal permettant d'accroître l'attractivité du territoire ».

Article 5.3.7:

ancienne rédaction : « Etablir et exploiter le réseau de communication électronique à haut débit et très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres (SDAN) ».

nouvelle rédaction : suppression de « à haut débit ».

Article 5.3.9:

ancienne rédaction: « Conseils en informatique auprès des mairies et du sivu restauration scolaire ».

nouvelle rédaction : suppression de cette phrase.

Il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- valide les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine tels qu'ils sont annexés au présent compte-rendu,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Trésorerie

M. Clairand donne la parole à M. Jacques Fradin 1er adjoint.

Ce dernier rappelle aux élus que lors de précédentes réunions, avait été évoquée la possibilité d'avoir recours à un prêt relais afin de pallier à un besoin momentané de trésorerie en vue de faire face en fin d'année aux factures des entreprises œuvrant sur le chantier de rénovation-construction de la mairie.

Un déblocage de fonds partiel a donc eu lieu le 20 décembre pour 150.000 € auprès du Crédit Agricole, précise M. Fradin, afin d'honorer les dernières factures 2017 des entreprises.

Fin de la séance à 11h.

